

Recuparation de tva sur frais de mission

Par GIN, le 21/04/2009 à 22:23

Bonjour,

Peut -on récupérer la tva sur les factures de missions des collaborateurs(ex facture de repas pris avec un collègue de la société) ?

Sur les factures de repas concernant la reception de plusieurs clients, est on obligé d'avoir le nom de tous les clients pour récupérer la TVa?

merci pour votre réponse

Par Visiteur, le 22/04/2009 à 08:00

bonjour,

la dépense doit avoir été engagée dans l'intérêt de l'entreprise

l'entreprise doit disposer d'une facture régulière faisant ressortir ladite TVA

l'entreprise doit pouvoir être en mesure d'indiquer les bénéficiaires de la dépense

[citation]peut -on récupérer la tva sur les factures de missions des collaborateurs(ex facture

de repas pris avec un collègue de la société) ? [/citation]

oui si dans intérêt de l'entreprise (pour éviter des questions lors d'un contrôle indiquez derrière la note le motif)

[citation]sur les factures de repas concernant la reception de plusieurs clients, est on obligé d'avoir le nom de tous les clients pour récupérer la TVa?[/citation]

oui ... cela vous évitera un redressement en cas de contrôle